

Règlement particulier Slalom



Slalom du Hainaut à Thulin.

DATE:25 Avril 2010.



Adresse du contrôle administratif préliminaire :

Salle José Malray, rue Auguste Lecomte à B-7350 Thulin

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	: Michel Collin	Lic. ASAF N° 284
Directeur de course adjoint	: Eric Louis	Lic. ASAF N°299
Directeur de sécurité	: Hugo Henrist	Lic. ASAF N°286
Directeur de sécurité adjoint	: Dimitri Cordiez	Lic. ASAF N°285
Secrétaire du meeting	: Gaël Diepdael	Lic. ASAF N°287
Relations concurrents	: Laurent Walbrecq	Lic. ASAF N°283

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive	Président de Collège : Lambert Sevrin	Lic. ASAF N°419
	Adjoint : Eddy Danze	Lic. ASAF N°429
Commission Technique	Président de Collège : Eddy Limbourg	Lic. ASAF N°311
	Adjoints : Laurent Deleersnijder	Lic. ASAF N°320
	: Mary sandra	Lic. ASAF N°312
Observateur ASAF	: Lambert Sevrin	Lic. ASAF N°419

CHAPITRE 1 – GÉNÉRALITÉS

Art. 1. - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

a) Organisateur : **Automobile club Mons Borinage ASBL HT30**

Dénomination: **SLALOM DU HAINAUT** Date :25 Avril 2010
Fléché depuis : **Sortie E19 à Pommeroeul.**

b) Slalom comptant pour les championnats: **Communauté Française de Belgique, et les championnats du Hainaut et du Brabant Wallon.**

c) Permanences avant (jusqu'au 23/04 /2010) et après l'épreuve :

Nom, adresse : Michel Colin, Sentier de la Taillette, 46 à B-7340 Colfontaine. **GSM :0474/587019**

Nom, adresse : Jean-Michel Diepdael, rue de Quévy, n°8 à B-7040 Genly **Tél :065/567350**

Pendant l'épreuve : PC Course, Salle José Malray, rue A. Lecomte à B-7350 THULIN Tél :0474/587019

d) Timing

8 h30: début des vérifications administratives

9 h 00: début des vérifications techniques

10 h00: début de la reconnaissance pedestre

11 h 00 fin des inscriptions

11h 30 fin des vérifications administratives

11h45 fin des vérifications techniques

12h 00 fin de la reconnaissance pedestre

12 h30: affichage de la liste des voitures, pilotes et passagers qualifiés + BRIEFING

13 h 00 PREMIER DEPART

Art. 2. Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

- a. **PILOTES ADMIS:** Tous les pilotes détenteurs d'une licence « **Compétition** » ASAF ou VAS et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.
Un pilote ne possédant pas de permis de conduire pourra toutefois piloter une voiture de la Division 1, des classes 1 et 2 (soit, jusqu'à 1400cc) et ce, à partir de 16 ans.
Pour les pilotes sans permis, ainsi que pour ceux des voitures non immatriculées, le retour au parc se fera **OBLIGATOIREMENT**, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation normale).
Le pilote accueillant un passager devra obligatoirement avoir, d'une part, atteint d'âge de 21 ans et, d'autre part, avoir été classé dans un championnat antérieur ou celui en vigueur.

La catégorie « Promo »

Cette catégorie est réservée aux pilotes de la Division 1 (classes 1 à 3) n'ayant jamais été classés dans un championnat (Slalom ou autre).

Un pilote « Promo » sans permis de conduire ne pourra, bien évidemment, pas piloter un véhicule de plus de 1400 cc (Classes 1 et 2).

- b. **PASSAGER ADMIS :** à partir de 16 ans (autorisation parentale requise si pas 18 ans). Etre en possession, au minimum, d'une licence « 1JL ».
- c. **VOITURES ADMISES :** voir art. 2 du R.P. Slalom.
- d. **NUMEROS :** une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

Art. 3. - Participation

- a. La demande d'engagement dûment complétée devra parvenir au secrétariat de l'épreuve pour Le 23/04/2010 soit chez : **AC Mons Borinage ASAB, rue de Quévy, n°8 à B-7040 Genly (Tél : 065/567350)**
Il sera possible de s'inscrire le jour de l'épreuve au plus tard à 11H00 .
- b. Les frais d'inscription s'élèvent à 40,00 €(sauf PROMO : 30 €), numéros non compris (2 €) L'engagement des passagers s'élève à 5 € .
- c. Le paiement s'effectuera le jour de l'épreuve.
- d. **Les pilotes participant à l'épreuve sur le même véhicule sont priés de s'inscrire à l'avance avec mention du nom des autres pilotes.**

Le nombre de pilotes admis sur un même véhicule est limité à quatre.

Un même pilote pourra piloter deux voitures distinctes, mais pas dans la même classe.

- e. La licence "compétition" pourra être obtenue auprès d'un club reconnu.
L'organisateur ne délivrera pas de licence annuelle sur place. Seules, des licences « un jour » pour les passagers et les pilotes seront disponibles (prévoir une attestation médicale et l'autorisation parentale éventuelle pour les demandeurs de moins de 18 ans).

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

Art. 4. - Vérifications Administratives

- a. Les vérifications administratives auront lieu : de 8H30 à 11H30, Salle José Malray, rue A.lecomte

Art. 5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents
- b. Les participants seront tenus de s'y présenter de 9 h à 11 h45.

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6. - Parcours

- a. Situation : Place Communale de Thulin, rue Ferre, Rue A.lecomte, rue E. Belanger **Longueur :1250mètres**
- b. Nombre de manches à effectuer :3 ou 4 manches.
- c. Nombre de boucles par manche :1
- d. La reconnaissance PEDESTRE du parcours aura lieu de 10h à12 h.

Art. 7. - Prescription de l'épreuve

- a. Les **départs** seront donnés à partir de 13h, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course et des Commissaires Sportifs.
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.

- b. A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le **PARC DES CONCURRENTS**. Les véhicules resteront dans ce parc ou dans un autre, désigné comme « **Parc Fermé** », durant une demi-heure après l'arrivée du dernier véhicule.
- c. Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents.

Art. 8. - Affichage – Classements

- a. Affichage: avant, pendant et après l'épreuve : **Chapiteau Buvette, rue Ferrer à Thulin.**
- b. **Les classements suivants seront établis :**
 - **classement général (Divisions 1 2 3)**
 - **classement général (Division 4)**
 - **classement par classe (1 à 10)**
 - **Classement catégorie 1 PROMO**
 - **classement inter-écuries**
 - **première dame**

CHAPITRE 4 - FIN DE L'EPREUVE

Art. 9. - Proclamation des résultats

- a. La proclamation des résultats aura lieu à 19 heures ou, au maximum, 2 heures après la fin de la dernière manche (voir Prescriptions Sportives de l'ASAF), *Salle José Malray, rue A. Lecomte à B-7350 THULIN*
- b. Des coupes seront remises aux trois premiers du général, aux trois premiers de chaque classe, à la première écurie et à la première dame.

CHAPITRE 5 – APPROBATIONS

Art. 10. - Divers

En cas de litige, le texte français fera foi.

Règlement approuvé le 24 mars 2010
par le Secrétariat de la C.S.A.P. Hainaut (K. Bario, Lic. 011).

*Règlement approuvé le 17/03/2010 par .Mr Pierre Vanderlin, rapporteur (ASAF)

Club organisateur : Automobile Club Mons Borinage ASBL HT30
Epreuve : Slalom du Hainaut à THULIN
Date :25 Avril 2010

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le **23/04/ 2010 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)** à :
 Automobile Club Mons Borinage, C/O Diepdael Jean-Michel, rue de Quévy, n°8 à B-7040
 GENLY

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu Le/...../2010	Paiement reçu Le/...../2010	DIVISION	NUMERO ATTRIBUE
		CLASSE	

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom :/ « ».	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
----------------------------	-----------------	-------------------	--

Né(e) le° Adresse° N°

Code postal° Localité°

Si nous devons vous contacter :N°Tél./ GSM : E-mail :

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
 M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.
 Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la réglementation ASAF 2010 et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

L I C E N C E

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

Division 1	Promo classe 1 - 2 - 3			
Division 1	Classe 1 (0 à 1150 cc)	Classe 2 (1151 à 1400 cc)	Classe 3 (plus de 1400 cc)	
Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc)		Classe 5 (plus de 1400 cc)	
Division 3	Classe 6 (0 à 1150 cc)	Classe 7 (1151 à 1300 cc)	Classe 8 (1301 à 1750 cc)	Classe 9 (plus de 1750 cc)
Division 4	Classe 10 Toutes classes confondues			

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
					Promo <input type="checkbox"/>

ECURIE :

***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Nom du 1° Pilote	Nom du 2° Pilote	Nom du 3° Pilote	Nom du 4° Pilote
.....

Date :

Signature du pilote précédée de la mention « Lu et approuvé »):

« »

Numéro attribué à la voiture :

Slalom du Hainaut

25 Avril 2010

N°:

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Signature :	
...../ « ».	
Province :	ASAF	VAS	N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> LG <input type="checkbox"/> LX <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/> LI <input type="checkbox"/> OV <input type="checkbox"/> VB <input type="checkbox"/> WV <input type="checkbox"/>

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....CC	O / N
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Autocollant ASAF			
Batterie		Divers :			
Extincteur		EN ORDRE <input type="checkbox"/> NON CONFORME <input type="checkbox"/> <u>Commissaire Technique</u>			
Appui-tête					
Casque					
Fixations dans l'habitacle					
Publicités sur vitres		Nom/Cachet :			
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N°:			
Ornement extérieur		SECRETARIAT :			
Echappement					
Protections des tuyauteries					
Poids					

Club organisateur :Automobile club Mons Borinage .HT30

Epreuve : Slalom du Hainaut

Date : 25/04/2010

Bulletin d'inscription

« **PASSAGER** »

N°voiture

PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N° :

Code postal : Localité :

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PASSAGER DE LA VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Divisio n	Classe
.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier 'A.S.A.F. et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'A.S.A.F

Je déclare par la présente renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre:

- (1) l'A.S.A.F et les C.S.A.P.;
- (2) le ou les propriétaires et/ou exploitants du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit;
- (3) le ou les organisateurs de la manifestation;
- (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit;
- (5) les concurrents et les propriétaires (ou détenteurs) des véhicules participants,
- (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours confient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'A.S.A.F. toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je ne participerai à aucune épreuve sportive non autorisée ;
- c. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre aux contrôles effectués par l'autorité de contrôle antidopage compétente lors de compétitions.
- d. que je sollicite, en même temps que ma licence de pilote, la qualité de membre adhérent de l'asbl A.S.A.F. dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
- e. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'A.S.A.F. et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- f. que j'autorise l'A.S.A.F à utiliser les informations contenues dans ce document, dans le cadre de la promotion des sports moteurs(en l'absence de choix, la réponse est considérée positive)
 oui Non

g **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA , via mon courtier provincial, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours après leur survenance.** (Sont notamment considérés comme infirmité ou maladie grave: la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Handtekening onder de melding « Gelezen en

goedgekeurd ».....

Fait à _____ le ____/____/2010